

remédier à cette lacune, et aussi dans le but de grouper en un bloc solide tous les adversaires du socialisme, des syndicats, ouverts aux catholiques et aux protestants croyants, furent fondés en 1899. Tout ouvrier y était admis qui professait « une religion conforme à l'ordre des sociétés, c'est-à-dire la croyance en Dieu et la reconnaissance d'un ordre naturel, spirituel et temporel ».

Ces syndicats, appelés *chrétiens*, progressèrent rapidement. Ils comptaient en juillet 1911 plus de 350,000 membres.

Quelques catholiques cependant, laïques, prêtres, évêques, ne tardèrent pas à désapprouver ce mouvement. Ils lui reprochaient d'abord de s'élever sur une assise fautive : l'interconfessionnalisme. Puisque, disaient-ils, la vérité catholique n'admet pas de mélange, une association n'est pleinement bonne que si elle a pour base non un christianisme vague, mais le catholicisme pur.

Ensuite, continuaient-ils, et c'est une conséquence des principes qui guident les syndicats chrétiens, les membres catholiques de ces groupements, prennent, lorsqu'ils agissent comme tels, une attitude absolument condamnable. Ils ne veulent entendre parler dans leur action professionnelle ni de foi ni de morale catholiques; ils considèrent leur organisation, au moins en ce qui a trait au règlement des conditions du travail et du salaire, comme purement économique; ils

du
di

qu
ve
ci
ca
loi
aff
cie

ad
me
rés
cat
con
syn
les
imn
aun

I
tain
jour
sync
ciali
liqu
U
ficile
décis
évêq
fut s